

.....
Région de Mopti

.....
Conseil de Cercle de Mopti

RAPPORT GENERAL SUR LES JOURNEES DE CONCERTATION INTERCOMMUNAUTAIRE SUR LA PREVENTION ET LA GESTION DES CONFLITS DANS LE CERCLE DE MOPTI
--

Introduction

L'an deux mille onze et les dix et onze juin, se sont tenues les journées de concertation intercommunautaire sur la prévention et la gestion des conflits dans le cercle de Mopti, dans la salle de réunion du Gouvernorat.

Placées sous la haute présidence du Gouverneur de Région, représenté par le Directeur de Cabinet M. Sahidou TANGARA, lesdites journées ont été organisées par le Conseil de Cercle de Mopti en collaboration avec la Fédération Régionale des Agro-pasteurs de Mopti, avec le soutien financier du Programme Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix (PGPSP-PNUD). Elles ont enregistré la participation des membres de l'Administration Générale (dont les Sous-préfets près des 15 communes du cercle de Mopti), des Collectivités Territoriales (les 15 maires du Cercle de Mopti), de la Sécurité, des Services Techniques Régionaux, de la Société Civile, des Autorités Religieuses de Mopti et de deux responsables du PGPSP-PNUD (Le Général de Police Mahamane NIAGATA et M. Ousmane SANGARE)

I De la cérémonie d'ouverture :

Quatre allocutions ont marqué la cérémonie d'ouverture.

M. Hamsala BOCOUM, Président de la Fédération Régionale des Agro-pasteurs, dans son intervention a fait l'historique de cette concertation, le fruit d'un long processus qui a amené les membres de la Fédération Régionale des Agro-pasteurs et ceux du Conseil de Cercle à sillonner toutes les communes rurales pour informer et sensibiliser les populations du bien-fondé de la tenue des présentes assises, un cadre d'échanges qui a bénéficié du soutien du PGPSP et dont l'un des buts est de pallier le déficit de communication entre les gestionnaires des ressources naturelles.

M. Moussa Allaye CISSE, le président du Conseil de Cercle de Mopti, a évoqué la création des 15 Communes du Cercle de Mopti, l'œuvre de la décentralisation. Il a mis un accent particulier d'une part sur la cohabitation des communautés, émaillée malheureusement de conflits récurrents, et d'autre part sur une remise en cause douloureuse de la gestion

traditionnelle des ressources naturelles. Un constat qui a débouché sur la nécessité d'organiser ces journées de concertation, après une mission conjointe d'information et de sensibilisation dans les communes avec les membres de la Fédération Régionale des Agro-pasteurs.

Quant au **Général Mahamane NIAGATE**, il a rappelé la tenue des Etats Généraux sur la Sécurité en 2006 dont l'une des résolutions est de soutenir en amont tous les acteurs à la base pour gérer les problèmes de Sécurité, une résolution dans le droit fil duquel s'inscrit le Programme Gouvernance Partagée de la Sécurité et de la Paix (PGPSP-PNUD). Il a rassuré les initiateurs de ces assises et les communautés de la disponibilité de sa structure à soutenir pareil événement sur la gestion de façon endogène des conflits.

Enfin, **M. Sahidou TANGARA**, représentant le Gouverneur de Région, a félicité les organisateurs de ces journées pour l'initiative qui participe du souci de consolider la paix, à travers la gestion concertée de l'environnement par les gestionnaires des ressources naturelles. Car, selon M. TANGARA, la récurrence des conflits annihile les efforts de développement des populations qui n'aspirent qu'à vivre en paix. Il a en outre remercié le PGPSP de son accompagnement. En déclarant ouvertes les journées de concertation intercommunautaire sur la gestion des conflits dans le cercle de Mopti, il a exhorté les participants à faire preuve de responsabilité, de courage et d'assiduité afin d'enrichir les débats et d'en restituer le contenu au niveau des communautés à la base.

II De la mise en place du Bureau de l'Atelier

Pour faciliter les travaux, le bureau suivant a été mis en place :

Président : M. Moussa Allaye CISSE, président du Conseil de Cercle de Mopti

Vice-président : M. Tahirou KOTE, Sous-préfet de Dialloubé

Rapporteurs : Oumar TRAORE, Chargé de Communication à l'Académie d'Enseignement de Mopti, Correspondant EIP Mali ;
Youssef BARRY, animateur FOFBEV

Le calendrier suivant a été maintenu : début des travaux 09h, fin des travaux 16h30.

La modération a été assurée par M. Hamsala BOCOUM, président de la Fédération Régionale des Agro-pasteurs de Mopti

III Des objectifs

- Revaloriser les normes et règles traditionnelles de gestion et de régulation des conflits ;

- Informer largement et sensibiliser les communautés sur les rôles et responsabilités des différents acteurs de développement (élus communaux, conseils de villages, populations etc.) ;
- Rétablir le dialogue entre les différentes composantes de la société qui sont en conflit ;
- Faciliter la création d'un cadre fonctionnel de prévention et de gestion des conflits, au niveau de chaque commune et au niveau du cercle.

IV De la méthodologie

La présentation d'exposés à l'aide de projection multimédia a été suivie de questions-réponses. Les travaux de groupes ont fait l'objet d'échanges et ont été suivis d'une plénière assortie de synthèses.

V Des travaux

Les travaux de ces deux journées de concertation ont porté sur trois points :

5.1. Exposé du Président du Tribunal de Première Instance de Mopti : (cf. Annexe2)

Le président du Tribunal de Première Instance de Mopti, M. Mohamed Maouloud NAJIM, a commencé par soutenir que la paix, situation de non conflit, est le premier fondement de tout développement humain durable. Son exposé a porté sur les manières, les outils et les méthodes de règlement des conflits liés au foncier.

5.2. Exposé de la Présidente du Forum des Organisations de la Société Civile, Mme DIARRA Tata TOURE

Mme DIARRA Tata TOURE a présenté un exposé qui a fait ressortir les fondements de la gestion des conflits. Elle a souligné entre autres : la définition de la notion de conflit, le caractère inhérent du conflit, les différents types de conflits, la gestion des conflits, les mécanismes de prévention et de gestion des conflits, les modes de gestion des conflits, la médiation, la technique de négociation et ses 10 principes, la technique de prévention, le tableau de mode et de prévention des conflits liés à la décentralisation, les rôles des différents acteurs dans la prévention des conflits.

Les deux exposés ont soulevé des questions de compréhension et des contributions, à savoir : le choix des accesseurs, les services techniques, la problématique de l'application des textes, la mauvaise compréhension des lois par les populations, l'application des décisions de justice, la méconnaissance de la Charte pastorale, la nécessité de se parler et de communiquer, l'implication des personnes influentes et des leaders d'opinion dans la gestion des conflits, la participation des élus locaux dans la gestion des conflits, les modes alternatifs de gestion des conflits, la mise en place du

comité de gestion des conflits, l'absence des communes rurales sœurs de Djalassagou (Bankass), Kèrèna (Douentza), Diankabou (Koro) et des Cercles de Djenné, Ténenkou et Youwarou aux assises.

L'auditoire a été édifié sur ces préoccupations par les conférenciers et le modérateur qui se sont relayés pour apporter des éclaircissements dont nous pouvons retenir ces points clefs:

La délégation de la gestion des conflits au pouvoir coutumier par les pouvoirs public ; le caractère oral des coutumes ; les accesseurs qui sont des juges d'occasion mais qui ne jouent pas pleinement leurs rôles ; le triptyque du développement (paix, sécurité et droits de l'homme) ; les deux manières de désigner un technicien : soit sur ordonnance prise par le président du tribunal fixant les limites de ses attributions, soit de façon occasionnelle pour constater l'objet de litige; le jugement rendu est une chose, son application en est une autre ; la vulgarisation de la charte pastorale ; la distinction à établir quant aux rôles et attributions des maires et des forces de sécurité (gendarmes) même s'ils sont tous des Officiers de Police Judiciaire (OPJ), dans la gestion des conflits dont il faut prendre en compte l'aspect pénal et l'aspect civil.

5.3. Les travaux de groupe

Trois groupes ont été constitués et ont travaillé chacun sur les consignes suivantes :

- *Dégager les causes des conflits ;*
- *Dégager les Rôles des acteurs locaux dans la prévention et la gestion des conflits;*
- *Identifier des Stratégies de prévention et de résolution des conflits.*

En plénière, les échanges ont abouti à une synthèse dont les éléments figurent à l'annexe.

VI De la cérémonie de clôture

M. Moussa Hameye MAÏGA, Le Préfet du Cercle de Mopti représentant le Gouverneur de Région, a remercié le modérateur et les communicateurs pour la clarté et la richesse de leurs interventions. Il a réitéré ses remerciements au Partenaire Technique et Financier (le PGPSP) pour son soutien sans lequel il eut été difficile de tenir ces assises. En déclarant closes les journées de concertation sur la gestion des conflits, il a souhaité une bonne saison pluvieuse, un bon retour aux participants et en a appelé à leur sens de la responsabilité, afin de partager les clauses de l'atelier avec les communautés à la base, pour qu'elles soient au même niveau d'information et s'impliquent davantage dans la dynamique de résolution pacifique des conflits, en mettant en avant les vertus fécondes du dialogue et de la concertation.

Conclusion-Recommandations

Les journées de concertation intercommunautaire sur la gestion des conflits dans le Cercle de Mopti, tenues les 10 et 11 juin 2011, dans la salle de réunion du Gouvernorat de Mopti, ont permis d'une part de mettre en évidence les causes des conflits, le rôle des acteurs dans la prévention et la gestion, de même que les stratégies de résolution des conflits, et d'autre part la nécessité de la création d'un cadre de dialogue permanent entre les acteurs, sur la gestion des conflits intercommunautaires. Elles ont amené les participants à s'approprier les mécanismes de gestion consensuelle des conflits.

Les participants aux journées de concertations recommandent :

- La formation de tous les acteurs à l'appropriation des textes relatifs à la charte pastorale, la loi d'orientation agricole, au code foncier et au code de l'eau ;
- La formation de tous les acteurs aux droits de l'homme et aux libertés fondamentales (proposition faite par le Correspondant de l'EIP) ;
- La création d'un cadre fonctionnel de prévention et de gestion des conflits, au niveau de chaque commune et au niveau du cercle.

Mopti, le 11 juin 2011

L'Atelier

Annexe (Synthèse des travaux)

CONSIGNES		
Causes des conflits	Rôles des acteurs	Stratégies de prévention
-Abandon et ignorance des us et coutumes ; -Occupation anarchique des terres, des gîtes d'étape, des pistes de passage des animaux ; -Non respect des sorties et de rentrée des animaux ; -Incivisme ; -Agriculture et élevage extensifs ; -Faible information sur les textes réglementaires ; -Non application des textes ; -Mauvaise implication des autorités ; -Mauvaise perception de la chose publique ; -Recherche de leadership ; -Non délimitation des terroirs villageois et communaux ; -Contrariété des décisions de justice ; -Violation des règles de compétence ; -Non implication des chefs coutumiers dans les prises de décision administratives et des techniciens ; -Utilisation de matériels prohibés de pêche ; -Erection anarchique des barrages de pêche ; -Remise en cause des anciennes décisions administrative et judiciaire ; -Impunité des voleurs ; -Déficit d'information et de	-Application des US et coutumes ; -Information, Education, Communication ; -Matérialisation des pistes de passage d'animaux et des gîtes d'étapes ; -Respect des dates d'entrée et de sortie des animaux ; -Moralisation des acteurs ; -Promotion de l'agriculture et de l'élevage intensif ; -Vulgarisation des textes réglementaires ; -Application des textes ; -Education au respect des US et coutumes ; -Implication efficiente des autorités ; -Dépolitisation de la chose publique ; -Respect du terroir coutumier ; -Respect des règles de compétences ; -Implication des chefs coutumiers dans la prise de décisions administratives et	-Respect strict du droit coutumier ; -Elaboration et respect des conventions ; -Atelier de formation, sensibilisation, d'éducation à la citoyenneté et droits humains ; -Sensibilisation à travers les medias ; -Synergie d'action entre les acteurs locaux ; -Réconciliation ; -Authentification des actes ; -Vulgarisation des textes ; -Appropriation des textes ; -Mise en place d'une structure locale chargée de la prévention des conflits ; -Doter les chefs coutumiers de moyens pour l'exercice de leur fonction ; -La gestion pyramidale des conflits ; -Mise en place de comité de suivi, vulgarisation, sensibilisation, médiation et de conciliation ; -Dynamiser les canaux

communication ; -L'intolérance ; -Insuffisance de formation des acteurs ; -Influence extérieure ; -Problème de succession ; -Vol de bétail et des produits et matériels de pêche ; -Dommage aux cultures ; -Feu de brousse ; -La vente des pâturages par les joros et les chefs de village ; -La non matérialisation des pistes et la divagation des animaux ; -Tenue en retard de la conférence des bourgoutières ; -Le non respect des conventions en matière de pêche ; -La vente des plans d'eau et de pêche ; -Le changement climatique	des techniciens ; -Lutter contre la corruption ; -Appliquer les textes législatifs ; -Création et dynamisation des comités de gestion des conflits ; -Médiation, Identification, Sensibilisation	traditionnels de prévention et de résolution des conflits ; -Elaboration de plans d'aménagement de l'espace
---	--	--